

**RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE
PAYS « LANDES GIRONDE »
DU 24 JANVIER 2002 A LABRIT**

Il a été décidé à l'unanimité :

I. LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

1. Seront membres du Comité de Pilotage :
 - Les conseillers généraux des cantons du Pays.
Deux délégués et deux suppléants par communauté de communes ou par SIVOM du Pays.
 - Les suppléants auront voix délibérative, en cas d'absence du ou des titulaires.
 - Au cas où le conseiller général ne souhaiterait pas siéger au sein du Comité de Pilotage, la communauté de communes ou le SIVOM compétent sur le canton pourra désigner un délégué pour le remplacer.
2. Seront aussi membres du Comité de Pilotage : les représentants de l'Etat, des Conseils Généraux, du Conseil Régional, et du Conseil Economique et Social Régional.

II. LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1. A partir des quatre thèmes (Economie, Tourisme, Cadre de vie, Services), les communautés de communes ou les SIVOM proposeront au Comité de Pilotage une 1^{ère} liste de personnes référentes, en nombre limité, issues de leur territoire.
2. Le prochain comité de pilotage arrêtera la liste d'une quarantaine de membres qui composera le futur Conseil de Développement.
3. Le Conseil de Développement sera obligatoirement constitué de membres issus du territoire de chaque communauté de communes ou SIVOM du Pays.

III. LE CALENDRIER

1. Chaque communauté de communes ou SIVOM devra avant le **14 février** avoir transmis à l'AIRIAL :
 - La liste pour le Comité de Pilotage, de ses délégués et de ses suppléants.
 - La liste pour le Conseil de Développement, des personnes référentes de son territoire, en précisant le thème auquel elle se rattache.
2. Le prochain Comité de Pilotage se réunira dans sa composition définitive le **21 février à 17 H30** à la salle des fêtes de Saint Symphorien. L'ordre du jour sera :
 - La désignation du président du Comité de Pilotage.
 - La désignation d'un référent Pays pour la partie landaise et d'un référent Pays pour la partie Girondine.
 - L'adoption de la liste définitive du Conseil de Développement.
 - L'adoption d'un calendrier de travail.

Le Président de l'AIRIAL

Dominique Coutière